

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 24 juin 2026</p> <p>Date de la convocation : 17 juin 2026</p> <p>Date de publication : 1^{er} juillet 2026</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2026/31</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/31

OBJET : AFFAIRES GENERALES - Désignation de nouveaux Délégués représentant la Commune à la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (25) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Jeannine COGNAULT ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Sandrine BAGUENIER ; M. Lionel WENDLINGER ; Mme Déborah YOUNSI ; Mme Virginie ROCHE ; M. Guillaume LEVAUFRE ; M. Gabriel LEGRAND ; M. Adrien TEIXEIRA ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ; M. Julien LEVILLAIN

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (3) :

Mme Laure JOUFFROY a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
M. Vincent MALARD a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
Mme Julie BARROT MORIGNY a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

Mme Charlotte AUGIAT

Nomination du secrétaire de séance : M. Stéphane DESCLOUDS

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

DCM 2026/31 - AFFAIRES GENERALES - Désignation de représentants de la Commune à la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

Association loi 1901 (à but non lucratif), la Mission Locale a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 26 ans, résidant dans l'une des Communes de la zone de compétence, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du jeune dans sa globalité.

La Commune adhère à l'association, ce qui permet aux jeunes arnolphiens de la tranche d'âge de bénéficier de ce service.

Bilan 2025 :

- Fréquentation en 1^{er} accueil : 32 jeunes arnolphiens
- Contact : 154 jeunes arnolphiens

Modalités d'adhésion : 1,15 €/habitant soit 6 906,90 € en 2026 pour 6 006 habitants (INSEE)

En qualité de membre de l'association, la Commune dispose de sa représentation par son Maire ou d'un délégué désigné par le Conseil Municipal.

Appel à candidatures a été effectué préalablement.

D'autres candidatures peuvent également être déclarées en séance.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21,

VU les statuts de la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet,

CONSIDÉRANT l'adhésion de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines à la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet,

CONSIDÉRANT qu'en vertu des statuts de la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet le Conseil Municipal de Saint-Arnoult-en-Yvelines peut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant en son sein pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association,

CONSIDÉRANT que ces délégués représentent la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines sur la durée du mandat municipal,

CONSIDÉRANT le renouvellement des conseils municipaux,

ENTENDU l'exposé de Mme le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Au vote à main levée (accord unanime du Conseil Municipal),

PROCÉDE à la désignation des délégués du CA de la Mission Locale comme suit :

Se portent candidats :

- Délégué titulaire : Julie SEYWERT,
- Délégué suppléant : Sandrine BAGUENIER,

DÉCLARE élus, les Conseillers Municipaux suivants :

- La majorité absolue étant fixée à : 15 voix
- Délégué titulaire : Julie SEYWERT avec 28 voix
- Délégué suppléant : Sandrine BAGUENIER avec 28 voix

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Stéphane DESCLOUDS

Le Maire,



Joëlle JEGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.